

GEF5-0600
GEF5-03-30Á

POLYPRO^{MC}
Algicide

Pour le contrôle des algues dans les étangs

COMMERCIAL

GARANTIE : Cuivre, (Présent comme sulfate de cuivre pentahydraté).....5%

No. D'homologation 27769 Loi sur les produits antiparasitaires

AVERTISSEMENT



POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION DU PRODUIT
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
NE PAS APPLIQUER AUX EAUX CONTANT DES POISSONS
SANS CONSULTER LE DISTRIBUTEUR AU PRÉALABLE

CONTENU NET : 10 L

Cuivre chélaté, fer, zinc, magnésium, manganèse
et autres minéraux au pH neutre ou faible

OCION WATER SCIENCES INC.
#109 - 19347 - 24th Ave
SURREY CB V3Z 3S9

Tél : 1.800.567.1191
Télec. : 604.270.2689
www.pureprotection.ca

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX : POLYPRO^{MC} Algicide est une formule novatrice qui donne un excellent contrôle des algues dans les étangs.

MODE D'EMPLOI

Une dilution de 1:60 000 (16 ml par 1 000 L d'eau) produit 1 partie par million (ppm) d'une forme biologiquement active de cuivre (Cu²). Utilisez la trousse d'analyse pour déterminer le niveau de cuivre existant avant d'ajouter plus de produit.

ÉTANGS : Ajouter 1 litre à 60 000 – 600 000 litres d'eau pour empêcher les fleurs d'eau. L'état de l'eau et la quantité de micro-organismes présents détermineront le niveau d'efficacité de l'application. Pour le contrôle permanent des algues, maintenir 0,5 à 1,0 ppm de cuivre dans l'eau. (Ajouter 1,6 ml par 1 000 L pour augmenter le niveau de cuivre par 0,1 ppm). Ne pas dépasser 1 ppm avec chaque application.

NE PAS appliquer ce produit de manière qu'il rentre en contact avec des travailleurs ou des personnes à proximité de la zone, directement ou par dérive. Seuls les utilisateurs portant un équipement de protection peuvent pénétrer dans la zone de traitement pendant l'application.

NE PAS CONTAMINER les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets. Ce produit doit être utilisé dans les étendues d'eau qui sont situées à l'intérieur de la propriété de l'utilisateur et qui ne se déversent pas au-delà des limites de la propriété.

PRÉCAUTIONS

Porter des lunettes étanches, un pantalon long, un vêtement à manches longues des chaussures et des chaussettes pendant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation des équipements. De plus, porter des gants résistant aux produits chimiques lors des activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation des équipements.

Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Aussitôt que possible, se laver soigneusement et enfiler des vêtements propres.

Retirer immédiatement les vêtements et l'équipement de protection individuelle si le pesticide pénètre à l'intérieur. Se laver ensuite soigneusement et enfiler des vêtements propres.

Jeter les vêtements et autres matières absorbantes qui ont été imbibés ou fortement contaminés par le produit sous forme concentrée. Ne pas les réutiliser. Pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle, utiliser un détergent et de l'eau

chaude. Laver et entreposer l'équipement de protection individuelle à l'écart des autres vêtements.

Se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre de la gomme à mâcher, de fumer ou de se rendre aux toilettes.

PREMIERS SOINS :

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

MANIPULATION : Les contenants de manipulation et d'entreposage **DOIVENT** être à base de fibre de verre, de PVC, de polypropylène, de viton, d'aluminium et d'acier inoxydable. **NE JAMAIS** permettre aux pièces ou composantes de nylon, de cuivre, de laiton ou d'acier doux de venir en contact avec le produit non-dilué. Les tissus contenant du nylon ou du coton seront dissous au contact du produit non-dilué. Rincer toujours l'équipement avec une grande quantité d'eau claire. Éviter le gel du produit. Le gel causera la séparation des éléments.

ÉLIMINATION : Se départir du produit en l'utilisant. Ne pas le vider dans les lacs ou rivières car cela pourrait tuer les poissons. Neutraliser les déversements avec du bicarbonate de soude ou de la chaux.

ÉLIMINATION DU CONTENANT : Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. Consultez votre distributeur local, votre détaillant ou votre administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant de porter le contenant au point de collecte : (1) Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au réservoir de

pulvérisation. (2) Rendre le contenant inutilisable pour toute autre utilisation. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour obtenir des informations sur l'élimination du produit non-utilisé ou superflu, consulter le fabricant ou votre organisme provincial de réglementation. Consulter le fabricant et l'organisme provincial de réglementation dans le cas de déversements accidentels et pour la décontamination de ces déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur l'étiquette. L'emploi de ce produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à *la Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques corporels ou matériels que toute utilisation dangereuse du produit peut entraîner.

RISQUE ENVIRONNEMENTAL : Ce produit est **TOXIQUE** pour les organismes aquatiques (plantes sensible aux cuivres, les invertébrés et les poissons). Si des poissons sont présents, un mode d'application spécial doit être suivi. Consulter un distributeur avant de traiter l'eau habitée des poissons.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))